

Le podcast comme vous ne l'avez jamais vu

Banque d'images et premier concours photo de Déclencheur

Comme expliqué dans l'épisode 18 de Déclencheur (paru mars 2007), le podcasting reste un phénomène abstrait pour nombre de mes interlocuteurs. Pour le rendre plus concret, je cherche à constituer une banque d'images qui montre comment vous écoutez Déclencheur.

Ces images seront utilisées dans la communication autour de Déclencheur, par exemple des communiqués de presse, le site web ou des cartes postales. Le but, comme pour l'opération carte promotionnelle, est d'augmenter la crédibilité de Déclencheur, ce qui me permet de vous proposer un contenu plus qualitatif.

Aussi je vous demande de m'envoyer une ou plusieurs photos montrant comment vous écoutez Déclencheur. J'insiste sur l'aspect illustratif de ces images, le but n'est pas de produire une œuvre d'art mais plutôt une image montrant clairement ce qu'est le podcasting au quotidien pour les auditeurs de Déclencheur.



Que vous écoutiez Déclencheur en voiture, en métro, en train, avec un baladeur, un téléphone, une PSP, photographiez-vous (ou faites-vous photographier) et envoyez la photo ! Soyez créatif pour montrer de la façon la plus claire possible comment vous écoutez le podcast. Les photos à caractère raciste, xénophobe ou pornographique seront bien entendu rejetées.

Seules les photos numériques ou les photos argentiques numérisées sont acceptées (pas de tirages). Les photos doivent avoir un minimum de 3 millions de pixels, il n'y a pas de maximum. Les principaux formats sont acceptés : JPEG (recommandé), TIFF, Photoshop ou DNG. Les photos peuvent être retouchées ou être des montages à condition de le signaler lors de la soumission.

Vous pouvez faire parvenir votre photo suivant un des moyens ci-dessous :

- déposer le fichier par FTP anonyme sur <ftp://ftp.declencheur.com/incoming> et envoyer un courriel à [bmarchal \[arobase\] declencheur \[point\] com](mailto:bmarchal@declencheur.com) reprenant vos informations de contact pour vous permettre de participer au concours et me permettre de valider les autorisations ;
- si le fichier fait moins d'un méga-octet, comme pièce jointe à un courriel vers [bmarchal \[arobase\] declencheur \[point\] com](mailto:bmarchal@declencheur.com), le courriel doit reprendre vos informations de contact pour vous permettre de participer au concours et me permettre de valider les autorisations ;
- par cédérom adressé à Benoît Marchal, c/o Pineapplesoft, Rue Dewez 5, 5000 Namur, Belgique. Joignez une lettre reprenant vos informations de contact pour vous permettre de participer au concours et me permettre de valider les autorisations.



Si possible, joignez une brève description telle que “j’écoute Déclencheur le matin, en allant au travail à l’aide de mon iPod branché sur l’autoradio.”

Qui dit banque d’images, dit droit à l’image ! Le sujet est complexe (on l’a abordé dans l’épisode 17 de février 2007). Aussi je vous demande de joindre la/les autorisation(s) me permettant d’utiliser votre photo. C’est important, sans la/les autorisation(s), votre photo est inutilisable ! Je sais que nous vivons une époque compliquée en matière de droit à l’image.

Vous pouvez joindre une copie scannée de la/les autorisation(s) par FTP ou par courriel, la/les envoyer par la poste à l’adresse ci-dessus ou la/les faxer au + 32 81 226 279.

Concours avec notre partenaire PhotoReflex

Pour fêter le double événement du premier anniversaire et du lancement de la banque d’images, Déclencheur organise un concours en partenariat avec PhotoReflex.



Tous les photographes qui envoient leur(s) photo(s) du 12 mars au 11 avril 2007 inclus participent au concours. Les quinze gagnants sélectionnés par notre jury recevront des livres photos offerts par notre partenaire le laboratoire PhotoReflex, le spécialiste du développement photo numérique par Internet (www.photoreflex.com).

Le jury évaluera les critères techniques des photos soumises (netteté, exposition, etc.), ainsi que les critères esthétiques (cadrage, composition) mais surtout la lisibilité de l’image en tant qu’illustration. Ainsi, par exemple, une image montrant l’auditeur, son matériel et illustrant clairement l’acte d’écoute sera mieux cotée qu’une photo ne montrant que le matériel ou l’auditeur.

Faites travailler votre imagination pour obtenir l’image la plus lisible.
Rappelez-vous : le but est montrer l’écoute du podcast.

PhotoReflex, notre partenaire vous offre quinze albums photo, à savoir :

- du 1 au 3 : livre photo Prestige nombre de pages au choix (dans les limites techniques)
- du 4 au 9 : livre photo Prestige de maximum 48 pages
- du 10 à 15 : livre Folio de maximum 48 pages ou livre Photo Prestige de maximum 24 pages.



Le règlement du concours est joint à ce document, il est disponible gratuitement sur www.declencheur.com. Votre participation au concours implique l’acceptation du règlement.

Comment utiliser les autorisations ?

En gros il y a trois cas de figure :

- vous avez réalisé un autoportrait, remplissez l'autorisation "autoportrait" (un seul document) ;
- vous avez demandé à un ami de prendre la photo, il faut alors deux autorisations : une concerne le droit à l'image et est signée entre le photographe et le sujet, une autre concerne les droits d'auteur et est passée entre le photographe et moi (deux documents) ;
- vous avez plusieurs sujets sur l'image (vous écoutez Déclencheur en groupe), il faut alors autant d'autorisations qu'il y a de sujets (signées entre le photographe et les sujets) et une autorisation droit d'auteur passée entre le photographe et moi.

En cas de doute ou de questions, n'hésitez pas à me contacter. Malheureusement ces autorisations sont obligatoires.

Si vous êtes mineur, il faudra l'autorisation de vos parents.
Contactez-moi pour la démarche à suivre.

Foire aux questions

Les autorisations choisies se veulent simples. Néanmoins quelques questions peuvent se poser :

- Pourquoi ne pas utiliser une licence creative commons ?
La licence creative commons autorise tout le monde à utiliser votre photo pour tous les usages. Je me suis dit que vous vouliez sans doute aider Déclencheur mais peut-être pas associer votre photo ou votre image à n'importe quel projet.
Notez qu'il s'agit d'une cession non exclusive, rien ne vous empêche de placer également la photo sous licence creative commons.
Enfin, la licence creative commons ne règle pas le droit à l'image. Une autorisation aurait de toute façon été nécessaire.
- Est-ce que je peux utiliser la photo sur mon site, mon book, la vendre, etc. ?
Bien entendu, la cession est non exclusive, vous conservez vos droits sur l'image.
- Que signifie la clause sur la contrepartie ?
Le droit belge conçoit mal que l'on offre son autorisation sans contrepartie. Bien entendu vous avez une contrepartie : c'est la qualité croissante de Déclencheur. Cette clause le dit explicitement.
- Je souhaite envoyer une photo sans participer au concours, est-ce possible ?
Oui, signalez-le par courriel.

Autorisation pour autoportrait

Si vous avez réalisé un ou plusieurs autoportrait(s), il vous suffit de remplir l'autorisation reprise page suivante.

Envoyez-la, avec votre/vos photo(s) suivant un des moyens ci-dessous :

- un scan, par FTP anonyme sur <ftp://ftp.declencheur.com/incoming>
- un scan, par email vers [bmarchal \[arobase\] declencheur \[point\] com](mailto:bmarchal@declencheur.com)
- par fax au + 32 81 226 279
- par courrier adressé à Benoît Marchal, c/o Pineapplesoft, Rue Dewez 5, 5000 Namur, Belgique

Précisez votre nom, votre adresse, votre adresse électronique, la date à laquelle la photo a été prise ainsi que le nom des fichiers (pour permettre de reconnaître la photo).

Si vous êtes mineur, il faut l'autorisation des parents, contactez-moi.

En cas de doutes ou de questions, contactez-moi.

C'est important, sans l'autorisation, votre photo est inutilisable ! Je sais que nous vivons une époque compliquée en matière de droit à l'image.

Ecrivez lisiblement !

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies

Je soussigné _____, majeur, demeurant

(_____ @ _____) cède à Benoît Marchal c/o Pineapplesoft, demeurant Rue Dewez 5, 5000 Namur en Belgique (bmarshal [arobase] declencheur [point] com) des droits de propriété intellectuelle afférents à la ou les autoportraits photographiques que j'ai réalisées les _____ et transmises sous les noms de fichier _____, ci-après désignées les photographies. J'autorise Benoît Marchal à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit d'auteur, au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise Benoît Marchal à reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Je cède à titre non exclusif à Benoît Marchal l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux photographies, et ce pour tous les territoires et pour toutes les langues, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, intégrale-ment ou par extraits, et notamment pour Internet, presse, livre, carte postale, brochure, publicité et projection publique. Ce pour une durée de un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques sauf dénonciation par l'une des parties adressée à l'autre par écrit.

Les droits cédés sont constitués de la totalité des droits de reproduction et de représentation. Les droits cédés et les photographies pourront être exploités et utilisés directement par Benoît Marchal ou être cédés à des tiers.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même.

Je vous confirme en tant que besoin que la contrepartie de la cession des droits de propriété intellectuelle, des utilisations et des prestations précitées est mon intérêt pour la qualité du podcast Déclencheur ce que je reconnais expressément. En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Enfin, je garantis que les photographies, objet de la présente cession, ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image.

D'une façon générale, je garantis Benoît Marchal contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques qui porteraient atteinte à la jouissance paisible des droits que je cède par les présentes à ce dernier.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image et de mon nom.

Les présentes sont soumises au droit belge et à la compétence des tribunaux de Namur.

Fait à Namur, en autant d'exemplaires que de parties.

Benoît Marchal

Le ____/____/____

Le ____/____/____

Autorisation si un ami a pris la photo

Il y a alors deux autorisations à remplir, reprises sur les deux pages suivantes :

- la première autorisation porte sur les droits d'auteur et elle est à signer par le photographe. Précisez votre nom, votre adresse, votre adresse électronique, la date à laquelle la photo a été prise ainsi que le nom des fichiers (pour permettre de reconnaître la photo).
- la deuxième autorisation porte sur le droit à l'image et elle est signée entre le sujet et le photographe (mon nom n'apparaît pas). Vous devez tout deux fournir votre nom et adresse. Il faut remplir une copie de l'autorisation par sujet sur la photo.
Vous devez également placer l'autorisation sous le droit français, belge, suisse... ou autre en fonction de votre lieu de résidence.
Pour plus de facilité, faites-moi une copie de cette deuxième autorisation.

Envoyez l'autorisation sur le droit d'auteur et la copie de l'autorisation sur le droit à l'image, avec votre/vos photo(s) suivant un des moyens ci-dessous :

- un scan, par FTP anonyme sur <ftp://ftp.declencheur.com/incoming>
- un scan, par email vers [bmarchal \[arobase\] declencheur \[point\] com](mailto:bmarchal@declencheur.com)
- par fax au + 32 81 226 279
- par courrier adressé à Benoît Marchal, c/o Pineapplesoft, Rue Dewez 5, 5000 Namur, Belgique

Si vous êtes mineur, il faut l'autorisation des parents, contactez-moi.

En cas de doutes ou de questions, contactez-moi.

C'est important, sans l'autorisation, votre photo est inutilisable ! Je sais que nous vivons une époque compliquée en matière de droit à l'image.

Ecrivez lisiblement !

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies (droit d'auteur)

Je soussigné _____, demeurant

(_____@_____) cède à Benoît Marchal c/o Pineapplesoft, demeurant Rue Dewez 5, 5000 Namur en Belgique (bmarchal [arobase] declencheur [point] com) des droits de propriété intellectuelle afférents à la ou les photographies que j'ai réalisées les _____ et transmises sous les noms de fichier _____, ci-après désignées les photographies.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit d'auteur, je cède à titre non exclusif à Benoît Marchal l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux photographies, et ce pour tous les territoires et pour toutes les langues et pour le temps que durera la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant belges qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourrait y être apportées.

Les droits cédés sont constitués de la totalité des droits de reproduction et de représentation des photographies dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, et notamment pour Internet, presse, livre, carte postale, brochure, publicité ou projection publique. Les droits cédés et les photographies pourront être exploités et utilisés directement par Benoît Marchal ou être cédés à des tiers.

Je vous confirme en tant que besoin que la contrepartie de la cession des droits de propriété intellectuelle précitée est mon intérêt pour la qualité du podcast Déclencheur ce que je reconnais expressément. En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Enfin, je garantis que les photographies, objet de la présente cession, ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image.

D'une façon générale, je garantis Benoît Marchal contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques qui porteraient atteinte à la jouissance paisible des droits que je cède par les présentes à ce dernier.

Les présentes sont soumises au droit belge et à la compétence des tribunaux de Namur.

Fait à Namur, en autant d'exemplaires que de parties et de bonne foi.

Benoît Marchal

Le ____ / ____ / _____

Le ____ / ____ / _____

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies (droit à l'image)

Je soussigné _____, majeur,
demeurant _____ autorise
_____ demeurant _____ à me photo-
graphier, le _____ à _____ et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise _____ à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par _____ ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, et notamment pour Internet, presse, livre, carte postale, brochure, publicité et projection publique. Ce pour une durée de un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques sauf dénonciation par l'une des parties adressée à l'autre par écrit.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même.

Je vous confirme en tant que besoin que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est mon intérêt pour la qualité du podcast Déclencheur ce que je reconnais expressément. En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image et de mon nom.

Les présentes sont soumises au droit _____.

Fait à _____, en autant d'exemplaires que de parties.

Le ____ / ____ / _____

Le ____ / ____ / _____

Règlement du concours

1. Le concours "Le podcast comme vous ne l'avez jamais vu" est organisé par Pineapplesoft sprl, Rue Dewez 5, 5000 Namur (Belgique).
Ce concours photographique concerne tous les auditeurs/photographes qui alimentent la banque d'images de Déclencheur pendant le premier mois de son ouverture.
Il est demandé aux participants de proposer des photographies représentant la façon dont les auditeurs de Déclencheur écoutent le podcast.
La participation est gratuite. Le concours est basé sur les qualités artistiques et créatives des candidats.
2. Période et durée du concours
Ce concours se déroule du 12 mars 2006 au 11 avril 2007 inclus.
3. Critères de participation
Ce concours est ouvert à toute personne écoutant le podcast Déclencheur, diffusé via cette adresse internet www.declencheur.com, et résidant en Europe.
4. Descriptif des modalités de participation
Les auditeurs sont invités à envoyer une ou plusieurs photos numériques à la banque d'images de Déclencheur, selon les modalités complètes définies sur le site www.declencheur.com.
En particulier, mais de façon non limitative, la photo doit être envoyée en format numérique, être d'une résolution de 3 millions de pixels ou plus et être accompagnée des autorisations signées (droit à l'image, droit d'auteur).
5. Comment gagner ?
Un jury de trois personnalités de Déclencheur choisira les 15 photos illustrant de façon la plus claire l'écoute du podcast. Les critères de sélection incluent à la fois la qualité technique de la photo (netteté, exposition, etc.) et son caractère illustratif.
Le jury du concours élira les gagnants sur la base des critères suivants :
 - qualité technique de la photo (netteté, exposition, etc.)
 - composition et cadrage de la photo
 - lisibilité de la photo qui décrit comment les auditeurs écoutent Déclencheur
6. Les prix
Quinze albums photo seront offerts par notre partenaire aux quinze gagnants (un seul album par gagnant), à savoir :
 - du 1 au 3 : un livre photo prestige nombre de pages au choix (dans les limites techniques)
 - du 4 au 9 : un livre photo Prestige de maximum 48 pages
 - du 10 à 15 : un livre Folio de maximum 48 pages ou un livre Photo Prestige de maximum 24 pages.
7. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait du prix
Les gagnants recevront un courriel envoyé par Pineapplesoft leur rappelant la teneur exacte de leur prix. Ce courriel renseignera un code à utiliser sur le site du partenaire qui assurera la distribution et la réception de son prix.
Les gagnants s'engagent à retirer leur prix dans le mois qui suit la réception du courriel, à défaut ils seront réputés y avoir renoncé.

8. Identification du gagnant
Tous les participants acceptent que les photos soumises lors du concours, leur nom et leur localité puissent être utilisées à des fins promotionnelles par Pineapplesoft.
La liste des gagnants sera diffusée sur www.declencheur.com dans le mois qui suit la fin du concours.
9. Limites particulières
Le personnel de Pineapplesoft et l'équipe de Déclencheur ne peuvent participer au présent jeu-concours, que ce soit personnellement ou par l'intermédiaire de membres de leur famille ou de cohabitants résidant sous leur toit.
10. Modalités de réclamation
Toute contestation ou réclamation relative au présent concours est à envoyer par lettre recommandée à Benoît Marchal, Pineapplesoft, Rue Dewez 5, 5000 Namur, Belgique.
11. Demande d'information relative au concours
Il ne sera répondu à aucune demande relative au présent concours par téléphone.
12. Contrôle du concours (en plus des modalités de réclamation)
Le présent concours est placé sous le contrôle du gérant de Pineapplesoft. Tout candidat participant au jeu accepte de fait que les décisions du jury soit la référence ultime de Pineapplesoft et le seul arbitre en cas de contestation.
13. Formule d'adhésion et de communication du règlement du concours
Le fait de participer au présent concours implique l'adhésion au présent règlement.
Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site Internet www.declencheur.com
14. Données relatives au concours
Toutes les données relatives au concours (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) sont conservées par Pineapplesoft sprl dans le seul but du déroulement du concours.
Vos données seront enregistrées dans les fichiers de Pineapplesoft sprl et sont destinées à l'usage interne. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment obtenir l'accès aux données à caractère personnel vous concernant et obtenir la rectification de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes.
15. Données relatives au concours
Ce concours est soumis aux lois Belges en vigueur au moment de son organisation.
16. Non réception de courrier.
Pineapplesoft ne peut en aucun être tenu responsable en cas de pannes techniques, de non réception ou de mauvaises réception des courriels, de non lecture des fichiers envoyés etc.